

Affaire suivie par :
Florian DEYNES
Directeur
Tél : 04 67 86 68 08
Mél : ce.0340640l@ac-montpellier.fr
Rue du Thym
34160 Restinclières

Procès-verbal du conseil d'école n°1

Lundi 06 novembre 2023

PRÉSENCES

Équipe enseignante

M. DEYNES, directeur
Mme COUMANS, adjointe
Mme DEIXONNE, adjointe
Mme PORTALIER, adjointe
Mme PERIE, adjointe
Mme HEISER, adjointe
Mme BLAQUIERE, adjointe
Mme BERNARD, adjointe
Mme CARRERAS, adjointe
Mme DAYET, adjointe
Mme TARREGA, adjointe
Mme ROQUES-MEYNIER,
adjointe
Mme GIMENEZ, adjointe
Mme KOPP, adjointe
Mme DETRY, adjointe
M. GEYNET, adjoint
M. VIDAL, titulaire remplaçant
M. BARBIER, titulaire remplaçant

Représentant de la mairie

M. BALAZUN, Maire
Mme GUYOTOT, DGS
Mme BERTON, responsable des
affaires scolaires

Représentants des parents d'élèves

Mme GERFAUD-VALENTIN, titulaire
Mme GARCIA, titulaire
Mme LE BERRE, titulaire
Mme EL GHAZI, titulaire
Mme METAIS-SPINELLI, titulaire
Mme REYNAUD, titulaire
Mme BOUVIER (DE SOUSA), suppléante
Mme DIDRY, suppléante
M. VILLAC, titulaire
M. ROQUES, titulaire
Mme VASSEUR, suppléante
M. PAYET, suppléant

Mme ALIART, Inspectrice de l'Education Nationale

Présents invités : Mme GINESTE, responsable périscolaire ; Mme DECOIN, ATSEM.

Absents excusés :

INTRODUCTION

- Présentation des membres
- Désignation du secrétaire de séance : DAYET Mélanie
- Établissement et vote du règlement intérieur du conseil d'école (ANNEXE).

POUR : 30 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le règlement intérieur du conseil d'école est adopté.

1. VIE SCOLAIRE

1.1 Fonctionnement de l'école

- Calendrier scolaire

Vacances de la Toussaint	Vacances de Noël	Vacances d'hiver	Vacances de printemps	Vacances d'été
<i>Fin des cours : samedi 21 octobre Jour de reprise : lundi 6 novembre</i>	<i>Fin des cours : samedi 23 décembre Jour de reprise : mardi 8 janvier</i>	<i>Fin des cours : samedi 10 février Jour de reprise : lundi 26 février</i>	<i>Fin des cours : samedi 6 avril Jour de reprise : mardi 22 avril</i>	<i>Fin des cours : samedi 6 juillet</i>

Jours fériés : lundi 1er avril 2024 - jeudi 9 mai 2024 - lundi 20 mai 2024.

Les classes vaqueront le vendredi 10 mai 2024.

- Bilan de rentrée

Un accueil spécifique a été prévu pour les élèves de Petite Section (premier jour avec la moitié des effectifs des élèves de PS par classe pendant un peu plus d'une heure).

Trois nouvelles enseignantes rejoignent l'équipe : Mme GIMENEZ CM1-CM2, Mme BLAQUIERE GS-CP, Mme DETRY (complément de Mme KOPP).

- Règlement intérieur

Le règlement intérieur a été simplifié et légèrement modifié : ce règlement ne se substituant pas à celui du règlement départemental, les parties enlevées restent d'actualité.

Etablissement et vote du règlement intérieur :

POUR : 30 CONTRE : 0 ABSENTENTION : 0

Le règlement intérieur du conseil d'école est adopté.

1.2 Relation école – familles

- Elections des représentants de parents d'élèves

Vote réalisé par correspondance uniquement.

Comme l'année dernière, les consignes de vote sont comprises avec seulement 8 bulletins nuls et blancs.

506 inscrits - 335 votants – 327 suffrages exprimés

Taux de participation en légère hausse avec 66.21% contre 65.23% l'année dernière.

Deux listes candidates : une première liste était celle de l'A.P.E. Les Petits Rasclats qui obtient 9 sièges et la deuxième liste était portée par des parents d'élèves sous le nom de Relais Parents Ecole qui obtient 4 sièges.

La liste des personnes élues est la suivante : Mme GERFAUD-VALENTIN, titulaire ; Mme GARCIA, titulaire ; Mme LE BERRE, titulaire ; Mme FELDESI, titulaire ; Mme EL GHAZI, titulaire ; Mme SIGNOVERT, titulaire ; Mme BIDEAU, titulaire ; Mme METAIS-SPINELLI, titulaire ; Mme REYNAUD, titulaire ; Mme BOUVIER (DE SOUSA), suppléante ; M GERFAUD VALENTIN, suppléant ; Mme BOUCHARDY, suppléante ; Mme DIDRY, suppléante ; Mme POULTON-RIVOIRE, suppléante ; M. VILLAC, titulaire ; Mme JANTIN, titulaire ; Mme CHELIH, titulaire ; M. ROQUES, titulaire ; Mme VASSEUR, suppléante ; M. PAYET, suppléant ; Mme COMUNALE, suppléante ; Mme SEEGERS, suppléante.

Depuis cette année, il est possible de procéder à un vote électronique. Le directeur d'école doit démarcher les entreprises pour la mise en place de ce vote. Après démarchage et plusieurs refus des partenaires éventuels (parmi une liste fournie) la meilleure et unique proposition était de 350 € par an avec un engagement sur trois années. La procédure de vote actuelle représente un coût inférieur à 90 €. De plus, une phase de test aurait été nécessaire et le délai ne le permettait pas. En attendant d'avoir des outils fonctionnels et gratuits (ou moins onéreux), le directeur propose de maintenir un vote uniquement par correspondance. Enfin, la modalité de vote à l'urne impose une présence de 4h consécutives et représentait qu'une poignée de votes (de mémoire, moins de 5) pour l'année 2020-2021.

Question : quel intérêt d'un recours au vote électronique ?

Réponse : viser une plus grande participation, simplification de la tâche, gain de temps (préparation + mise sous pli + dépouillement), ne nécessiterait plus la mobilisation de parents, économie de papier.

Obstacles : coût financier important + démarchage + phase de test en amont + garantir le bon fonctionnement.

Vote pour les prochaines modalités de vote si l'ensemble des conditions sont réunies (coût plus faible – tests validés ...), à défaut, le vote sera exclusivement par correspondance :

- Electronique : 24
- Uniquement par correspondance : 3
- Correspondance et urne : 0
- Abstention : 3 (Mairie)

La Mairie se propose d'apporter son expertise quant à l'organisation de la mise sous pli et du dépouillement. Les parents proposent que la mise sous pli se fasse en soirée, ce qui permettrait la présence de plus de personnes.

- Projets de l'APE

- 31/10 : boum d'Halloween : (300 participants).
- Octobre-Novembre : vente de chocolats pour Noël
- 12/11 : bourse aux jouets
- Décembre : chocolat offert aux enfants
- Vente de fleurs
- Vente de chocolats pour Pâques
- 7 juin : fête de l'APE + tirage au sort de la tombola

- Livret scolaire unique.

Les élèves du CP au CM2 possèdent un Livret Scolaire Unique. Il sera complété par les enseignants deux fois par an (début février et début juillet). Prochainement, le directeur va lancer des notifications pour consulter ce LSU. Le directeur invite les parents à se connecter et à consulter/télécharger et signer ce dernier. Les parents qui ont renseigné leur adresse mail en début d'année scolaire recevront une notification par mail et les parents qui n'ont pas souhaité transmettre leur adresse mail recevront un document papier. Il n'y aura sûrement pas de version papier du LSU pour les parents (démarche écologique).

- Carnet de suivi des apprentissages

Les élèves de maternelle possèdent un carnet de suivi des apprentissages. Complété au fil de l'année scolaire, il sera présenté aux parents deux fois par an. Une fiche de synthèse des acquis attendus en fin de grande section sera également présentée aux parents, elle devra être signée et ramenée à l'école.

- Rencontres parents-enseignants

Des réunions de rentrée, réunions en cours d'année : collective, en entretien, par correspondance ... sont proposées selon les besoins. Les parents peuvent solliciter les enseignants via l'ENT ou les cahiers de liaison. Pour rencontrer le directeur ils peuvent téléphoner à l'école, laisser un message sur l'ENT ou via le courriel de l'école.

1.3 Périscolaire, restauration scolaire

- L'équipe périscolaire est composée au total de 23 agents (dont 7 ATSEM dont 2 à 50%). Chaque agent est réparti en fonction des différents besoins des enfants et du bon fonctionnement de l'encadrement périscolaire.
- La garderie du matin est ouverte de 7h30 à 8h40 pour les élèves en élémentaire et jusqu'à 8h50 pour les élèves de maternelle.
- Le soir, la garderie est ouverte de 16h50 à 18h30. Les enfants en élémentaire prévus en garderie sont appelés directement dans leur classe par le personnel périscolaire. Pour une question d'organisation, ils pourront quitter l'établissement à partir de 17h lorsque les portes de la garderie ouvriront.
- Pour rappel, il est important d'inscrire son enfant en garderie (possibilité d'inscrire jusqu'à la veille pour le lendemain), qu'il soit facturé au forfait ou non. Pour toute présence non signalée, une pénalité de 0,70€ sera appliquée. Moins d'oublis sont constatés, sauf lors des retours de vacances.
- Le repas en cantine se réserve maximum 3 jours avant la date prévue d'inscription. Par exemple, pour un repas prévu lundi, vous pourrez y inscrire votre enfant jusqu'à vendredi 23h59. Au-delà, vous devez contacter le service périscolaire au 04 67 86 34 66 ou par sms au 07 89 79 63 13, ou directement le secrétariat de mairie. Le repas sera facturé 4€ et 4 € supplémentaires pour un premier manquement, 4€ et 6 € supplémentaires pour un second et 4€ et 8 € supplémentaires à partir du troisième. A noter une meilleure adhésion des parents concernant les inscriptions. Pour rappel, pour toute absence d'un enfant en temps de cantine, seul un certificat déposé sur le portail famille ou directement en mairie (et non au directeur ou à l'enseignant de l'enfant) permettra de ne pas être facturé.
- Dans un souci de commande du nombre définitif de repas auprès du fournisseur 3 jours avant, le service de restauration ne garantit pas de pouvoir servir la totalité du repas (portions individuelles) aux enfants non prévus en cantine. Il reste donc très important de bien réserver les repas sur le portail citoyen.
- Depuis la rentrée, concernant les maternelles, mangent en premier les 3 niveaux Petites sections/Moyennes sections (Mme COUMANS, Mme DEIXONNE, Mme PORTALIER). Pendant ce temps, les 3 autres classes (Mme HEISER, Mme BERNARD et les Grandes sections de Mme BLAQUIERE) font des activités encadrées ou libres dans leur cour de récréation. Ils passent ensuite à table vers 12h40.
- Côté élémentaire, pour la première semaine de rentrée scolaire, les 2 services sont répartis par niveau (CP-CE1-CE2 et CM1-CM2 ensemble)
- Ensuite il a été décidé de remélanger tous les niveaux afin de privilégier l'entraide, la bienveillance etc... une meilleure cohésion de groupe est constatée en mélangeant les niveaux de classe.
- Une exception est faite concernant les CP de Mme BLAQUIERE qui mangent automatiquement avec la classe de Mme CARRERAS et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- Concernant les régimes alimentaires spécifiques, seuls les enfants ayant un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) signé par le médecin scolaire ainsi que par toutes les personnes concernées par celui-ci, peuvent manger un repas différent des autres enfants. Un frigo et un micro-onde leur est uniquement réservé.
- Pour les autres régimes alimentaires, des feuilles de renseignements ont été demandées pour la rentrée. Force est de constater qu'il nous en manque beaucoup, de plus, certaines n'ont pas été correctement remplies. Le personnel périscolaire s'agrandit chaque année, il est donc demandé aux parents de signaler chaque année, le régime alimentaire suivi par l'enfant.
- Aucun repas de substitution n'est mis à disposition des élèves, mais la possibilité est laissée aux parents de fournir à leur enfant un sandwich ou repas froid lorsque le plat est unique (hachis parmentier, lasagnes, raviolis etc...). A noter que les aliments fournis ne peuvent être conservés au frais, ni chauffés.

Question : Lorsqu'un enfant ne mange pas de viande, pourquoi ne peut-on pas lui faire réchauffer son plat amené de la maison ?

Réponse de la responsable du périscolaire : Concernant les plats des enfants qui ne mangent pas de viande, comme précisé lors des conseils d'école précédents, ainsi qu'individuellement à chaque parent, les micro-ondes sont réservés aux enfants ayant des PAI pour allergies alimentaires et qui ont donc un panier repas. A noter que les parents dont l'enfant possède un PAI ne paient pas le repas mais paient pour la surveillance de leur enfant (1,50 €).

Au regard du nombre d'enfants qui ne mangent pas de viande (environ une vingtaine) auquel s'ajoutent les enfants avec un PAI, il serait nécessaire de décrocher une personne de l'équipe pour gérer uniquement la réchauffe des plats qui demande forcément du temps (à multiplier en fonction du nombre d'élèves). Ceci n'est pas envisageable à l'heure actuelle.

Pour exemple, lorsque le tennis est annulé après les heures d'entrées à l'école, les enfants sont gardés à l'école

avec leur pique-nique. Certains plats sont chauffés dans les micro-ondes du personnel en pause au même moment. L'organisation des services en est impactée malgré que cela ne concerne que peu d'enfants.

Peut-on trouver d'autres solutions ? Est-il possible d'envisager des repas de substitution ? Ou à défaut d'augmenter le nombre de micro-ondes ? Laisser les enfants gérer la chauffe ?

Réponse de la responsable du périscolaire et de Monsieur le Maire :

L'ajout de micro-onde et miser sur l'autonomie des enfants, cela semble compliqué (risque de casse, de brûlures ...). Il s'agit également d'un choix et d'une volonté portée par la Mairie. Si on ouvre les repas de substitution, quid d'un enfant qui n'aime pas le poisson ? A noter qu'il y a déjà la moitié des repas sans viande sur une semaine. Monsieur le Maire propose d'interroger prochainement son Conseil afin d'avoir à nouveau une réflexion sur la question.

Enfin, il est demandé à la Mairie d'apporter davantage de précisions sur les fiches de renseignements demandées aux parents en début d'année : remplacer « autre spécificité » par « régime alimentaire spécifique ? » ou mettre des exemples.

2. VIE PÉDAGOGIQUE

2.1 Effectifs et structure pédagogique

Classes	Enseignantes	Effectif	Classes	Enseignantes	Effectif
PS-MS	Mme COUMANS	16 / 11 = 27	CE1	Mme DAYET	26
PS-MS	Mme DEIXONNE	15 / 13 = 28	CE1-CE2	Mme TARREGA	15 / 10 = 25
PS-MS	Mme PORTALIER / Mme PERIE	15 / 13 = 28	CE2	Mme ROQUES- MEYNIER	26
MS-GS	Mme BERNARD	8 / 19 = 27	CM1-CM2	Mme GIMENEZ	15 / 10 = 25
GS	Mme HEISER / Mme PERIE	27	CM1-CM2	Mme KOPP / Mme DETRY	14 / 11 = 25
GS-CP	Mme BLAQUIERE	7 / 17 = 24	CM1-CM2	M GEYNET	14 / 11 = 25
CP	Mme CARRERAS	26	TOTAL : 339 élèves		

Concernant les effectifs prévisionnels pour l'année scolaire 2023-2024, 32 CM2 devraient quitter l'école.

Au niveau des arrivées, selon les statistiques INSEE 44 PS devraient arriver et 36 selon la Mairie.

Pour rappel, l'année dernière 35 élèves de PS étaient prévus selon l'INSEE et 39 selon la Mairie.

Finalement ce sont 46 PS qui sont arrivés à l'école. Un point sera fait en décembre afin de voir l'évolution des effectifs de l'école. Le directeur demande à la Mairie si une enquête sur les intentions de déménager peut-être réalisée à ce moment-là ? Réponse : oui. Des solutions sont envisagées mais la Mairie précise qu'il est encore trop tôt pour se projeter.

2.2 Projet pédagogique et activités éducatives

2.2.1 Evaluations nationales de CP, CE1, CM1.

Les évaluations nationales pour les élèves de CP, CE1 et CM1 se sont déroulées entre le 12 et le 30 septembre.

Les résultats ont été présentés aux parents. D'une manière globale, les résultats sont satisfaisants.

Un conseil de cycle avec les enseignants concernés sera programmé pour analyser les résultats et améliorer les items qui ont posé des difficultés.

2.2.2 Suivi du projet d'école

Nous attendons actuellement les directives concernant l'élaboration du prochain Projet d'Ecole. Dans cette optique, l'école est inscrite à une évaluation d'école qui suit son cours. Le but étant de produire une photographie à un instant de l'école selon certains aspects et de chercher des axes de travail à développer. Dans cette optique nous avons reçu à l'école la visite de deux évaluateurs externes et attendons un retour.

2.2.3 Projets par classe

CLASSE	PROJETS MENES EN PERIODE 1
PS MS - Mme COUMANS	Chorale - Bibliothèque
PS MS - Mme DEIXONNE	Chorale - Bibliothèque
PS MS - Mme PORTALIER et Mme PERIE	Chorale - Bibliothèque
MS GS - Mme BERNARD	Chorale – Bibliothèque - Anniversaires presque zéro déchet – Lectures offertes par les élèves de la classe de Mme TARREGA
GS - Mme HEISER et Mme PERIE	Chorale – Bibliothèque – JO 2024 (sur l'ensemble de l'année) – Correspondance avec une classe de GS de Lunel (sur l'ensemble de l'année avec pour objectif final de réaliser des Olympiades en Avril)
GS-CP - Mme BLAQUIERE	Bibliothèque GS-CP avec emprunt de livres GS : chorale GS : motricité et activités graphiques avec Mme HEISER
CP - Mme CARRERAS	Bibliothèque – Anniversaires presque zéro déchet -
CE1 - Mme DAYET	Bibliothèque - Journée paralympique avec les CE1-CE2 de Mme TARREGA et premier thème autour des JO 2024 - Anniversaires presque zéro déchet - Messages clairs et conseil de classe.
CE1 CE2 - Mme TARREGA	Bibliothèque – JO 2024 (sur l'ensemble de l'année) - Journée paralympique avec les CE1 de Mme DAYET – Elevage de phasme – Messages clairs – Règles de vie en classe – Lecture autour de l'amitié – Lecture aux élèves de maternelle.
CE2- Mme ROQUES-MEYNIER	Bibliothèque et ronde des livres - Anniversaires presque zéro déchet - Sortie au domaine de Pierresvives avec projection d'un film documentaire « Alaska-Patagonie » dans le cadre du festival « What a trip » - Visite du bâtiment et sensibilisation à la notion d'architecture - Conseil de classe hebdomadaire.
CM1 CM2 – Mme GIMENEZ	Bibliothèque : lecture partagée et un emprunt de livres - Ramassage des déchets dans la cour - Préparation à la journée nationale de commémoration de l'Armistice du 11 novembre - Apprendre à résoudre les conflits : résolution autonome avec les messages clairs et résolution collective au sein du conseil des élèves - Golf
CM1 CM2 - Mme KOPP et Mme DETRY	Bibliothèque : lecture partagée et un emprunt de livres - Ramassage des déchets dans la cour - Préparation à la journée nationale de commémoration de l'Armistice du 11 novembre - Apprendre à résoudre les conflits : résolution autonome avec les messages clairs et résolution collective au sein du conseil des élèves - Participation à la vie collective : au sein du conseil des élèves, échanger, proposer, débattre, voter pour améliorer la vie de sa classe – Patinoire - Golf
CM1 CM2 - M. GEYNET	Bibliothèque : lecture partagée et un emprunt de livres - Ramassage des déchets dans la cour - Préparation à la journée nationale de commémoration de l'Armistice du 11 novembre - Mise en place de coins sportifs dans la cour à toutes les récréations pour favoriser l'activité physique quotidienne : balle américaine, cerceaux, élastiques et cordes à sauter, basketball... - Apprendre à résoudre les conflits : résolution autonome avec les messages clairs et résolution collective au sein du conseil des élèves - Participation à la vie collective : au sein du conseil des élèves, échanger, proposer, débattre, voter pour améliorer la vie de sa classe - Mise en place du « Banc des copains » - Patinoire

Remarques :

En raison de la coupe du monde de rugby, de l'attaque au couteau dans un lycée et du conflit israélo-palestinien,

le plan Vigipirate urgence attentat a été enclenché. A l'heure actuelle, les élèves peuvent se rendre uniquement dans des endroits « clos » et « sécurisés » (pas de sorties au petit bois, pas de promenades dans le village ...). Ainsi se pose la question du stade qui pour l'heure, ne peut être considéré comme clos et sécurisé. Il est demandé à la Mairie de voir s'il est possible d'y remédier notamment en permettant de s'y enfermer pendant son utilisation.
Réponse : oui.

2.3 Parcours de l'élève

En attendant la rédaction du nouveau projet d'école, des actions continuent d'être menées notamment au niveau des Parcours citoyens, du Parcours d'Education Artistique et Culturelle et du Parcours santé des élèves : conseils d'élèves – jeux de cour par les élèves – réorganisation des temps d'accueil – projet développement durable – projet fruits partagés le matin en maternelle – projet théâtre – messages clairs ...

2.4 Aides, Élèves à besoin éducatifs particuliers

Pour les élèves présentant des difficultés scolaires, certains leviers peuvent être activés.

Tout d'abord les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) sont organisées au sein de l'école (voir tableau en annexe pour l'organisation au sein de l'école).

Pour les élèves qui présente une maîtrise insuffisante de certaines connaissances et compétences, des PPRE peuvent être proposés. Ils s'étendent sur une période définie et visent des objectifs précis.

Pour les élèves présentant des pathologies chroniques, des intolérances ou des allergies, il est nécessaire de mettre en place un PAI validé par le médecin scolaire ou PMI. Les parents doivent prendre contact avec le directeur pour sa mise en place.

Depuis cette année, les PAP ne sont établis qu'à partir de la classe de 5^{ème}.

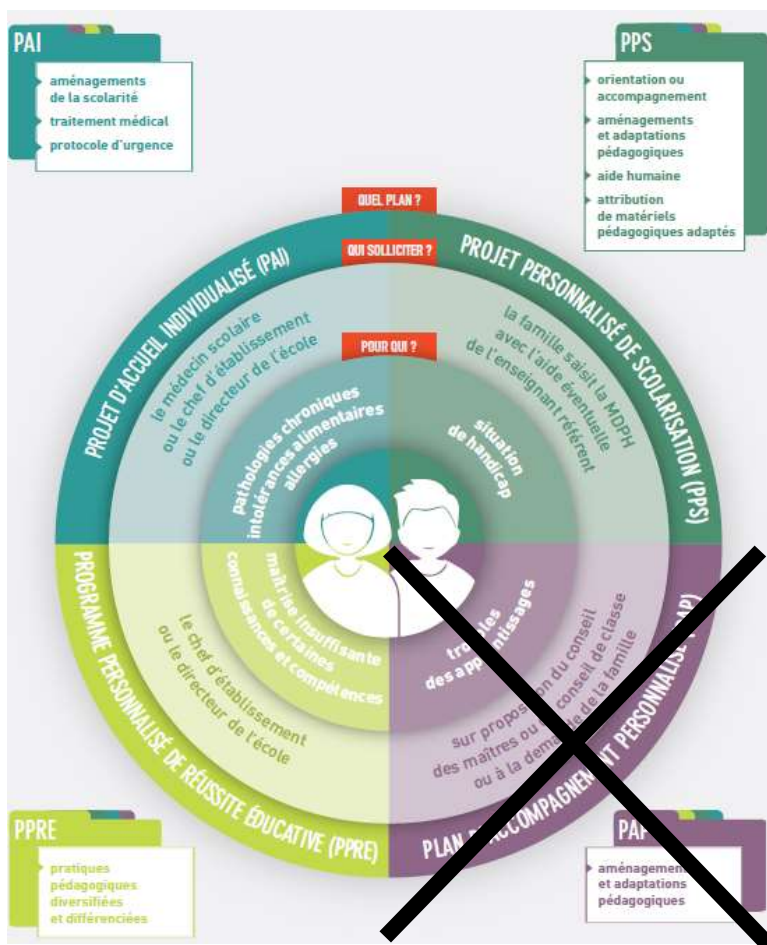
Pour les élèves dont la situation relève d'une situation de handicap, un PPS est mis en place. La famille doit saisir la MDPH (ou MDA) avec l'aide de l'enseignant référent.

L'école bénéficiait de 4 AESH pour un total de 78h. Une AESH affectée pour 6 heures par semaine est en arrêt depuis le début de l'année scolaire portant le total à 72h. A noter la non prise de poste d'une autre AESH initialement prévue 24h par semaine. Depuis le 6/11/2023, une nouvelle AESH a été affectée pour 12 heures sur l'école portant le total à 84h. Les AESH sont réparties dans les classes en fonction du nombre d'élèves notifiés (15 élèves notifiés soit en moyenne 4.8h par élève pour le moment). Tous les élèves notifiés bénéficient de la présence d'une AESH avec un nombre d'heures variable.

Deux stages de réussite ont été proposé par Mme TARREGA pour le premier groupe : 4 CM1 actuellement en CM2, pour le second groupe de 5 élèves, 3 CE1 et 2 CE2.

Ce stage s'est déroulé sur 5 matinées de la première semaine des vacances et visait des compétences en français et mathématiques. La tenue de ces stages dépend du volontariat des enseignants au niveau de la circonscription.

Dans l'optique d'accompagner les élèves en difficulté, il est possible de mobiliser le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté). Le réseau d'aide est composé de personnels spécialisés. Il a pour objectif de prévenir l'échec scolaire. A l'école, certains enfants peuvent éprouver des difficultés d'apprentissage (langage, lecture, maths ...) ou d'adaptation (comportement, socialisation, intégration...). Ils peuvent être aidés pendant le temps scolaire par une psychologue de l'Education Nationale : Mme LOPEZ et une enseignante chargée de l'aide



à dominante pédagogique (E) Mme MICHAUD. Ces aides se déroulent dans les locaux scolaires et sont sans frais pour les familles. Les interventions de la psychologue ne peuvent être entreprises sans l'accord des parents.

Deux possibilités d'intervention :

- A l'école, l'enseignant de la classe remarque des difficultés : instabilité, grande timidité, maladroitness, problèmes de langage ou d'apprentissages, difficultés d'adaptation à la classe ou au groupe.... Si ces manifestations persistent malgré l'aide apportée en classe, il en parle au R.A.S.E.D et en informe les parents.

- La famille peut solliciter directement l'aide du réseau.

Le RASED est actuellement en train de finaliser leur synthèse pour définir leurs d'actions.

Questions des parents : Qu'en est-il de l'aide aux devoirs ? Mise en place ? Modalités ? Organisation ?

L'aide aux devoirs est en cours de mise en place. Il s'agit d'un service communal. Deux enseignantes de l'école sont volontaires. Les groupes seraient de 15 élèves. Les inscriptions se feront via le portail famille. La Mairie précise qu'elle a rencontré des difficultés informatiques et notamment de diffusion de l'information.

Elle concernera les élèves du CP au CM2, deux fois par semaine (lundi, jeudi) de 17h15 à 18h (soit 60 places par semaine).

Des questions restent en suspens : si trop d'enfants volontaires, les inscriptions sont-elles bloquées au-delà du nombre visé ? inscriptions à la semaine ? limiter le nombre de séance par enfant ? cibler / prioriser certains enfants ou non ? demander l'avis des enseignants sur les élèves à besoin ?

A noter qu'en cas d'un nombre insuffisant d'enfants, la Mairie se réserve le droit d'annuler la ou les séances.

2.5 Programme pHARe :

La gestion et la prévention des cas de harcèlement est une des principales préoccupations de l'école.

Dans cette logique, l'école adhère au programme pHARe mis en place à partir du CP. (cf. PV du Conseil Ecole du mardi 27 juin). La mise en place ce programme pHARe se poursuit.

L'équipe enseignante, ainsi que la responsable du périscolaire ont été sensibilisées à ce programme qui en est à ses prémices. Des personnes volontaires de l'école constitue une équipe « bien-être », chargée de la prise en charge des situations de harcèlement. Cette équipe peut s'agrandir au fil du temps.

Des formations à destination des enseignants pour développer les compétences psychosociales des élèves sont programmées.

Le protocole de traitement des situations est établi. A noter que les parents de l'enfant harceleur ne seront pas forcément informés dans un premier temps de la situation (cf. PV du Conseil Ecole du mardi 27 juin), l'école se donnant 15 jours pour régler la situation. Le principe est d'utiliser la méthode de préoccupation partagée pour changer la posture de l'intimidateur en « protecteur ». Si cela ne fonctionne pas dans les 15 premiers jours, les parents de l'intimidateur sont contactés et une sanction est envisagée (donnée par le directeur). Il s'agit d'une méthode non blâmante. Les parents de l'élève cible sont au courant immédiatement. Pour rappel, les parents jouent un rôle déterminant dans le repérage des situations de harcèlement et doivent les signaler.

3. SANTÉ, SÉCURITÉ, ÉQUIPEMENTS

3.1 Santé des élèves

PMI et médecine scolaire :

Pour les élèves de Petite et Moyenne sections, les sujets de santé relèvent de la PMI. Le médecin Yannez BOGGETTO est affecté sur notre secteur (contacts : 04 67 31 60 - yboggetto@herault.fr).

Pour les élèves de la Grande section au CM2, les sujets de santé relèvent du CSM de Lunel. Le médecin Mélika EL YOUNSI est affecté sur notre secteur (contacts : 04 99 63 01 49 - cms34.lunel@ac-montpellier.fr).

3.2 Sécurité

Un exercice d'évacuation a été réalisé le 25-09-2023. En 4 minutes les élèves étaient rassemblés et comptabilisés sur les parkings (en contrebas de l'école au niveau des containers et en contrebas des nouvelles salles de classes, côté travaux).

Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) a été actualisé.

Un exercice attentat intrusion a été réalisé le 12-10-2023 en présence de l'agent de la police municipale.

Question: L'alarme attentat-intrusion n'a pas fonctionné. Cela fait 3 ans que des problèmes techniques perdurent (cf. PV des conseils d'école précédents). Au regard des événements récents au sein des écoles, qu'en est-il de cette défaillance ?

Le déclenchement dans le bâtiment principal n'a pas fonctionné, le système fonctionnant avec des piles.

Les piles ont été changées mais l'alarme n'a pas sonné dans les nouvelles classes, des classes de Mme KOPP, Mme TARREGA et M. GEYNET, la cantine et la salle pour le centre (problème de piles également dans ces bâtiments). Le volume n'est pas suffisamment audible pour être entendu dans les classes de Mme BLAQUIERE et Mme BERNARD : nécessité de mettre un relais ou un déclencheur connecté.

L'exercice a quand même été réalisé sur signal du directeur aux classes n'ayant pas entendu le déclenchement de l'alarme. A l'heure actuelle, les piles ont été changées et le système semble fonctionner.

Question : au regard des dysfonctionnements, le policier municipal a contacté des entreprises pour revoir le système de sécurité. Où cela en est-il ?

Réponse : Le système sera changé pour un plus adapté et performant : il s'agit également d'un système à piles mais avec une alerte en cas de batterie faible. A l'heure actuelle, il y a 3 points de déclenchements, le nouveau système en comptera 8. Il sera installé prochainement

Question : comme signalé auparavant, la porte entre la classe M. GEYNET et l'atelier ne ferme pas. Afin de se cacher efficacement, il faudrait qu'elle puisse être verrouillée. En sait-on plus ?

Réponse : cela est en cours, les entreprises concernées ont été contactées depuis un moment.

La porte de la classe de Mme GIMENEZ donnant sur la cour ne fermait pas à clé (en attendant ils se réfugiaient dans l'atelier). La porte ferme de nouveau mais un changement de porte est également prévu.

Pour les temps du périscolaire, des barilletts sont nécessaires dans les labos pour verrouiller.

Question : Qu'est-il prévu pour le problème d'accès à l'école du côté de la garderie ? A plusieurs reprises, il a été signalé un problème de sécurité, l'école étant régulièrement ouverte. Nous comprenons qu'il s'agit d'un lieu de passage pour les agents municipaux qui font des allers-retours dans le cadre de leur travail. Cependant, le problème est préoccupant. Une solution est à l'étude du côté de la Mairie. Où cela en est-il ?

Réponse : Il est prévu de fermer en amont de cet accès avec des panneaux rigides et un portillon. Dans un second temps, à cet endroit sera installé un abri et des rails pour les vélos.

Questions : pendant le temps de garderie, est-ce que ce sera ouvert comme actuellement ? Y aura-t-il un contrôle des personnes pouvant entrer ? Peut-on installer un interphone ? Poster une personne au portail ? Faire des créneaux pour récupérer les enfants (17h / 17h30 / 18h ...) ?

Réponse : la Mairie prend note des remarques et va réfléchir sur ce qu'il est possible de faire.

Question : un morceau d'isolation, composé de laine de verre, est tombé lors des intempéries durant une nuit dans la classe de Mme GIMENEZ, par chance aucun élève n'était présent. Qu'en est-il ? Les autres plaques sont-elles solides ? Un renfort est-il nécessaire ?

Réponse : Cela ne semble pas dû à la pluie mais au vent violent survenue dans la nuit (rafales à plus de 120km/h). Les autres plaques ont été vérifiées.

3.3 Entretien et travaux

L'équipe enseignante remercie la Mairie, notamment Cyril et Serge pour l'ensemble des travaux réalisés.

- Lors des fortes pluies, il continue d'y avoir des fuites que ce soit dans les anciens bâtiments ou les plus récents. Cela est d'autant plus dommageable que cela impacte des endroits où les faux-plafonds ont été refaits à neuf.

Question : A-t-on un rétroplanning sur la gestion de ces fuites ?

Réponse : il est prévu de refaire entièrement les toitures et l'isolation des anciens bâtiments. Il est espéré que cela soit fait en 2024 en misant sur des périodes de vacances (étape par étape). Pour le moment, seuls les solins ont été refaits.

Concernant la fuite dans le couloir du bâtiment à 3 classes, les entreprises ne parviennent pas à identifier l'origine de la fuite.

Concernant la fuite dans le bâtiment à 2 classes, la Mairie a bien pris note et attend l'intervention des entreprises.

- Deux structures de jeux pour les élèves de maternelle ont été enlevées. Une proposition a été faite par l'équipe enseignante et nous savons que les structures ont été commandées. Avons-nous une date ?

Réponse : Comme évoqué, la commande a été passée (cf. précédent conseil d'école). A l'heure actuelle, nous n'avons pas de date de livraison et d'installation. La Mairie évoque des soucis de livraison et de matières premières.

- Lors des derniers CE, la question des vélos a été posée. Il est difficile de trouver un endroit adéquat pour déposer les vélos et les trottinettes ... qui sont de plus en plus nombreux. L'entrée de la classe de Mme PORTALIER est devenue difficilement accessible. Il serait bien d'envisager une solution (box, garage à vélo, rails ...) pour entreposer ces vélos et trottinettes. L'idéal serait de créer deux espaces (un pour chaque entrée de l'école). Où en est-on de la réflexion à ce sujet ?

Réponse : comme évoqué, un espace sera prévu pour les vélos au niveau de la fermeture qui doit être réalisée du côté des arbousiers.

- Serait-il possible d'envisager un aménagement du « rond-point » dans la cour de l'élémentaire : taille ou plantation d'un arbre, jardinière pour éviter que les élèves jouent avec la terre / la boue ?

Proposition de l'équipe enseignante, monter la structure existante de 2 ou 3 rangs de querons et remplir de terre.

Réponse : la Mairie prend note de la demande.

4. COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Le quitus validant les comptes 202-2023 a été signé le 7 octobre par des parents d'élèves élus et les enseignants. Mme ROQUES-MEYNIER se charge à nouveau de la tenue des comptes de cette année.

Le budget prévisionnel est organisé de la façon suivante :

- 4550 € soit 350 € par classe sont prévus pour l'achat de matériel permettant la réalisation de type anniversaires, équipement, bibliothèque, matériel fêtes des mères/pères, achats de graines, loupes ...
- 10400 € soit 800 € par classe sont prévus pour le financement de projets de plus grande ampleur (théâtre, danse, sorties ...).
- Environ 400 € pour l'achat de livres de Noël.
- 200 € d'assurance pour l'année scolaire.
- 100 € de frais bancaires pour l'année scolaire.
- 400 € pour des achats divers (matériel de sport, matériel collectif ...).

Au niveau des recettes, l'école compte sur :

- l'APE, qui a récemment fait un chèque de 1800 € (grands remerciements de l'équipe enseignante)
- les dons des parents réalisés en début d'année (12 €, 24 € ou somme libre) : 2667 € soit environ 700 € de moins que l'année dernière (moins 21%)
- la subvention Mairie versée en août : 3500 €
- la vente des photographies de classe et produits divers.

5. QUESTIONS DIVERSES

- **Questions relatives à l'aide aux devoirs :** Qu'en est-il de l'aide aux devoirs ? Mise en place ? Modalités ? Organisation ?

Réponses : voir 2.4

- **Questions relatives à la sécurité :**

- Un morceau de faux plafond composé de laine de verre est tombé lors des intempéries, par chance aucun élève n'était présent. Qu'en est-il ?

- L'alarme intrusion PPMS n'a pas fonctionné, au regard des événements récents au sein des écoles, qu'en est-il de cette défaillance ?
- L'école est régulièrement ouverte du côté de la garderie. Qu'est-il prévu ?

Réponses : voir 3.2

- **Question relative à la cantine :** Lorsqu'un enfant ne mange pas de viande, pourquoi ne peut-on pas lui faire réchauffer son plat amené de la maison ?

Réponse : voir 1.3

- Point Gazette :

- o Mme POULTON- RIVOIRE est ravie de l'implication des enseignants et les remercie.
- o Est-il envisageable d'avoir plus d'éléments du périscolaire ? S'il manque d'idée, proposition d'une rencontre.
- o La gazette sortira désormais pendant les vacances ou à chaque retour de vacances afin de laisser plus de temps aux enseignants d'envoyer leur participation.

Réponse du périscolaire :

Peut-être qu'une personne de l'équipe voudra se porter volontaire pour être en lien avec la gazette ? La responsable du périscolaire est ouverte à ce qu'on l'aborde afin de savoir ce qu'ils attendent exactement, car les activités que réalisées au quotidien émanent de la demande des enfants, ou sont décidées le matin même avant la prise de poste du personnel.

- Question relative à l'encadrement des sorties scolaires :

Pourriez-vous présenter la nouvelle réglementation concernant les sorties de maternelles ainsi que les dispositions prises par les enseignants concernés ?

Les taux d'encadrement des élèves

Les élèves sont toujours encadrés par deux adultes minimum, dont au moins un enseignant.

Taux d'encadrement minimaux des élèves de niveau maternelle quel que soit le type de sortie scolaire	
Jusqu'à 16 élèves	Au-delà d'un groupe de 16 élèves
Deux adultes dont l'enseignant de la classe	Un adulte supplémentaire pour 8 élèves

Taux d'encadrement minimaux des élèves de niveau élémentaire			
Sorties scolaires sans nuitée		Voyages scolaires	
Jusqu'à 30 élèves	Au-delà de 30 élèves	Jusqu'à 24 élèves	Au-delà de 24 élèves
Deux adultes dont au moins un enseignant	Un adulte supplémentaire pour 15 élèves	Deux adultes dont au moins un enseignant	Un adulte supplémentaire pour 12 élèves

Toutefois, à l'école élémentaire, l'enseignant peut se rendre seul avec sa classe, soit à pied, soit en car spécialement affrété pour la sortie scolaire obligatoire, sur un lieu situé à proximité de l'école pour une durée globale qui ne dépasse pas la demi-journée de classe.

Si une sortie scolaire implique des élèves de l'école maternelle et de l'école élémentaire, seuls les taux d'encadrement à l'école maternelle s'appliquent.

Depuis la parution de cette circulaire (septembre 2023), il n'est plus possible pour les classes maternelles de se rendre sur un lieu à proximité sans respecter ces taux.

Cette difficulté a été signalée à la circonscription et les Inspecteurs de l'Education Nationale l'ont également fait remonter. Aux dernières nouvelles un rétropédalage était espéré.

Au niveau de l'école, une solution provisoire a été trouvée pour la bibliothèque. La responsable de la bibliothèque ainsi qu'une bénévole font le déplacement pour venir chercher et ramener les élèves. Concernant le stade, pour le moment son utilisation est réduite et la météo pour les mois à venir sera moins propice.

Le directeur s'est rapproché du Maire pour voir si une solution peut être envisagée avec les agents municipaux. Il s'agit actuellement de définir des plannings précis afin de voir si cela est envisageable ou non.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h06.

Le prochain conseil d'école est fixé au 26 mars 2024.

Le directeur
M DEYNES

Le secrétaire de séance
Mme. DAYET
Enseignante